Extrait du Procès-Verbal

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 16 décembre 2015

• En présence de :

GOBERT Jacques, Bourgmestre, Président du Conseil

DEVIN Laurent, Bourgmestre

DAYE Maxime, Bourgmestre

DE VOS Karl, Bourgmestre

DRAUX Didier, Bourgmestre

THIEBAUT Eric, Bourgmestre

LOISEAU Vincent, Bourgmestre

DUPONT Xavier, Bourgmestre

PAGET Bernard, Bourgmestre

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre

CULQUIN Brigitte, échevin délégué

HOYAUX Pascal, Bourgmestre

LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre

DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre

DI RUPO Elio, Bourgmestre

OLIVIER Daniel, Bourgmestre

POLL Bénédicte, Bourgmestre

MOYART Ghislain, Bourgmestre

SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre

MOUREAU Christian, Bourgmestre

MILHOMME Rudi, Colonel, Commandant de zone ff

HOBE Jonathan, Secrétaire du Conseil

Excusé(e): Véronique DAMEE, Bourgmestre

Personnel – Volontaires – Conditions de recrutement – Obligation de domicile – Décision

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut centre,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats relevant de ces autorités;

Vu l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu le protocole d'accord qui a été signé lors du CPN du 25/11/15 : l'obligation de domicile des membres du personnel opérationnel volontaire ;

DECIDE:

Article 1 : de valider le protocole d'accord du CPN du 25/11/15 concernant l'obligation de domicile des membres du personnel opérationnel volontaire.

